

Prise de position «Tarifs»

Messages clés

- mfe comprend parfaitement les inquiétudes relatives à la viabilité financière du système de santé. Le débat sur la finalité, l'utilité et les coûts de notre système de santé doit être relancé régulièrement. Cependant, il faut s'éloigner des considérations de coûts unilatérales, car ces dernières doivent être complétées par la prise en compte des besoins d'ordre médical et macroéconomique.
- mfe s'engage pour un tarif qui permet une prise en charge de qualité, axée sur les patients et rentable de l'ensemble de la population. Or, ceci est indissociable de soins médicaux de base performants et complets. Les méthodes diagnostiques et thérapeutiques nécessaires doivent être disponibles, parmi lesquelles le laboratoire de cabinet médical, les techniques d'imagerie médicale et les médicaments.
- mfe exige un tarif qui représente et rémunère correctement le travail de haute qualité qui est effectué dans le domaine de la médecine de famille et de l'enfance. Il doit être conçu pour ne pas entraver ce travail par des limitations absurdes d'un point de vue médical.
- La tarification des prestations techniques (coûts du personnel et de l'infrastructure) doit être axée sur la vérité des coûts (y compris le renchérissement), et celle de la prestation médicale sur les revenus de professions académiques comparables, en tenant compte de la charge de travail.

Discuter des coûts sans oublier les avantages

Les discussions relatives aux coûts du système de santé ne tarissent pas. Les coûts de santé augmentent sans cesse, et avec eux la charge financière correspondante, qui pèse aussi bien sur les ménages que sur les pouvoirs publics. mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse comprend les inquiétudes relatives à la viabilité financière de notre système de santé. La charge financière individuelle est effectivement lourde, tant en termes absolus qu'en comparaison avec d'autres pays. C'est la raison pour laquelle une discussion politique est nécessaire.

Cependant, une considération unilatérale des coûts s'avère insuffisante. Les avantages sur le plan médical, mais surtout sur celui de l'économie globale, sont trop peu pris en compte. Le système de santé suisse coûte certes cher, mais il est également l'un des meilleurs au monde. La population suisse bénéficie d'un accès libre, facile et rapide à toutes les prestations médicales, et c'est un privilège auquel elle ne veut pas renoncer. C'est en grande partie grâce à notre système de santé que la population suisse vit en bonne santé jusqu'à un âge avancé. En dégageant une valeur ajoutée conséquente, le système de santé représente par ailleurs une part importante de l'économie publique. Notre système de soins de haute qualité favorise l'innovation et la recherche, et contribue à la bonne réputation de la Suisse comme l'un des principaux berceaux de l'industrie et de la recherche dans les domaines de la médecine et des produits pharmaceutiques.

Les budgets globaux créent de nouveaux problèmes

Les budgets globaux ou plafonnements des coûts comme actuellement demandés sont rejetés par mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse. Ces mesures soi-disant simples conduisent en réalité à de mauvaises incitations et à des allocations inappropriées. Les budgets globaux n'ont permis à aucun pays de réaliser les économies voulues et ont même, à l'inverse, entraîné la détérioration de la qualité des soins et généré par conséquent des inconvénients pour les patients. L'utilisation de

forfaits au lieu de tarifs à l'acte, qui font également l'objet d'une discussion, n'est pas adaptée à la médecine de famille et de l'enfance. Dans ce domaine en effet, le quotidien est caractérisé par des patients souffrant de maladies multiples ou de maux difficiles à cerner, par des diagnostics complexes, des gestions de cas tout aussi complexes et des décisions de triage difficiles qui ne peuvent être ni définies de manière forfaitaire ni tarifées.

Une prise en charge axée sur les patients et tenant compte des coûts

mfe s'engage pour un tarif qui favorise une prise en charge de qualité, axée sur les patients et rentable de l'ensemble de la population. La qualité de la prise en charge augmente avec des soins médicaux de base solides, qui doivent disposer des instruments nécessaires, tels que du personnel compétent (par exemple des assistantes médicales), des infrastructures ainsi que des possibilités de diagnostic et de traitement. Ces dernières englobent notamment le laboratoire de cabinet médical, les techniques d'imagerie médicale (radiographies et échographies) et les moyens thérapeutiques, dont les médicaments font partie. Les coûts du personnel doivent être compensés de manière appropriée (Constitution fédérale art. 117a), et les coûts de l'infrastructure de manière correcte, selon les règles applicables en économie d'entreprise (LAMal art. 43 al. 4). Il est prouvé depuis longtemps que les systèmes de santé de proximité bien développés et basés sur les médecins de famille et de l'enfance sont moins chers, plus efficaces et mieux adaptés aux patients que tous les autres.

Afin de promouvoir la médecine de famille et de l'enfance, les déséquilibres tarifaires tels que les prestations sur/sous-payées ou les calculs de coûts obsolètes dans les systèmes tarifaires actuels et futurs doivent être systématiquement supprimés. Or, cela nécessite un suivi tarifaire efficace et ciblé, comprenant un mécanisme de correction différencié et contraignant. Les positions tarifaires doivent donc faire l'objet d'un examen régulier et être ajustées si nécessaire. Jusqu'à présent, ce suivi tarifaire a été négligé. En conséquence, la médecine de famille et de l'enfance est largement sous-tarifée par rapport aux autres disciplines. Le Contrôle fédéral des finances avait déjà pointé ce déséquilibre en 2010, et exigé la revalorisation des prestations intellectuelles face aux prestations techniques, c'est-à-dire invasives ou opératoires.

Représenter correctement les coûts et les prestations

La tarification des prestations techniques (représentation des coûts du personnel et de l'infrastructure dans le tarif) doit être axée sur les coûts réels et le renchérissement. La tarification des prestations médicales doit en revanche être orientée sur les revenus des médecins à l'hôpital et des professions académiques comparables, en tenant compte de la charge de travail. Le revenu de référence tarifaire pour les médecins ambulatoires est orienté sur le revenu des médecins hospitaliers. Une tarification différente de l'activité médicale basée uniquement sur le titre de spécialiste obtenu (valeur intrinsèque quantitative) n'est pas acceptable et a été corrigée à juste titre par le Conseil fédéral. Un système tarifaire doit représenter et rémunérer correctement le travail de haute qualité de la médecine de famille et de l'enfance. Ce travail ne doit pas être entravé par le tarif. En d'autres termes, il ne doit pas être limité par des obstacles qui n'ont aucun sens du point de vue médical.

Radiographies, laboratoire et remise de médicaments

Les médecins doivent être libres de choisir les méthodes diagnostiques et thérapeutiques, pour autant que les prescriptions légales (critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité - EAE) soient respectées. Dans ce contexte, les prestations de laboratoire, de radiographie et d'échographie doivent être tarifées de manière à pouvoir être fournies dans des conditions rentables au sein du cabinet de médecine de famille et de l'enfance, c'est-à-dire de façon à au moins couvrir les coûts

opérationnels. Ces deux instruments sont indispensables à une médecine de base efficace et axée sur les patients. Les exigences administratives et bureaucratiques posées au fonctionnement d'un cabinet (en particulier les autorisations et certificats pour le laboratoire, les radiographies, la stérilisation, etc.) doivent être certes définies de manière à assurer la sécurité des patients, mais ne doivent pas entraver inutilement les prestations de soins. Les compétences de base des médecins recouvrent notamment la mise en œuvre ou la prescription d'une thérapie indiquée, et en particulier l'utilisation, la remise et la prescription de médicaments. La remise directe des médicaments au cabinet représente une prestation de service pour les patients.

Valeur du point

Dans le domaine des assurances accident, invalidité et militaire (LAA/LAI/LAM), la valeur du point est depuis toujours la même dans toute la Suisse. Dans le domaine LAMal/AOS en revanche, la valeur du point varie selon les cantons, pour des raisons historiques. Or, aucune raison économique ne justifie cela. En particulier, les différences parfois considérables dans la valeur du point ne reflètent pas les coûts réels du personnel et de l'infrastructure. En outre, les prestations médicales doivent être rémunérées de manière identique dans toute la Suisse (comme prévu dans le tarif), à moins que la valeur du point ne soit utilisée comme instrument de gestion pour assurer la prise en charge médicale.

Autonomie tarifaire

L'autonomie tarifaire est un pilier éprouvé du système de santé suisse. mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse soutient l'autonomie tarifaire, au sein de laquelle des partenaires responsables se mettent d'accord sur les systèmes tarifaires et conviennent régulièrement de mécanismes de correction contraignants, dans un esprit de bonne volonté et au bénéfice des patients, des assurés et des contribuables.